

Informations techniques



Résistance à l'usure selon la norme EN ISO 10545-7

Résistance à l'usure

Tous les revêtements de sol sont exposés à l'usure. Elle dépend en particulier des facteurs suivants :

- ❖ de la fréquence d'utilisation,
- ❖ des apports de salissures et des conditions de nettoyage (quantité de poussière de la rue contenant du quartz, genre et intensité du nettoyage de la semelle des chaussures),
- ❖ du genre de sollicitation (simple passage ou piétinement tournant),
- ❖ de la dureté,
- ❖ de l'épaisseur
- ❖ et du degré de brillance de la couche d'émail (mat, mi-mat, brillant),
- ❖ de la couleur et du degré de clarté de l'émail

Normalement l'usure des revêtements de sol est provoquée par l'apport de sable et autres particules salissantes qui s'accrochent à la semelle des chaussures et ont un effet de papier-verre sous haute pression lors de la marche ou du piétinement.

L'usure de la surface des revêtements durs en matériaux naturels n'est la plupart du temps pas considérée comme préjudiciable à leur esthétique, tant que leur fonctionnalité reste intacte.

Les carreaux de grès cérame selon la norme DIN EN 14 411, groupe Bla présentent une résistance à l'usure parmi les plus élevées de tous les revêtements de sol. Même après des décennies d'une utilisation intense, une usure de ce matériel homogène n'est pratiquement pas décelable (grès cérame pleine masse)

Les carreaux de sol en grès émaillé ou en grès cérame régulièrement nettoyés et correctement choisis pour l'utilisation que l'on veut en faire, ont une longue durée de vie.

Toutefois, les substances abrasives comme les salissures contenant du sable siliceux provoquent à la longue une perte de brillance ou un certain dépolissage de la surface. Ces modifications dues à l'utilisation ne sont pas préjudiciables aux propriétés intrinsèques des carreaux et ne sauraient faire l'objet de réclamation.

Pour éviter une usure prématurée, il est recommandé de placer des paillasons de grandes dimensions ou tout autre sas approprié à toutes les entrées de la maison.

La résistance à l'usure n'est pas identique pour tous les émaux. C'est pourquoi les carreaux en grès émaillé sont classés en 5 catégories de différentes résistances, les « groupes d'usure » de 1 à 5. La détermination du groupe d'usure est régie par la norme DIN EN ISO 10545-7.

La classification suivante vous montre quels groupes d'usure sont recommandés pour quels domaines d'application.

Dans les zones soumises à des sollicitations extrêmes, et ceci est valable pour tous les domaines d'application, des changements d'apparence de la surface ne peuvent être exclus. Dans les cas extrêmes, il est recommandé de choisir un carreau appartenant à un groupe d'usure immédiatement supérieur. Il est bien entendu évident que des carreaux des groupes d'usure élevés peuvent être posés dans des zones aux exigences plus faibles.

Classification suivant la résistance à l'usure

- **Groupe 1 : Très faibles sollicitations.** Revêtements de sol dans des zones à très faible fréquence de passage, avec chaussures à semelles souple sans salissures abrasives. Exemples : chambres et salles de bains dans l'habitat privé.
- **Groupe 2 : Faibles sollicitations.** Revêtements de sol dans des zones à faible fréquence de passage avec chaussures de ville et peu de salissures abrasives. Exemple : habitat privé à l'exception de la cuisine, de l'escalier, de la terrasse et de la loggia.
- **Groupe 3 : Sollicitations moyennes.** Revêtements de sol dans des zones à fréquence moyenne de passage avec des chaussures de ville et des salissures abrasives. Exemple : toutes les pièces de l'habitat privé : salles de bains, couloirs, entrées, balcons, loggias, à l'exception des cuisines, chambres et salles de bains d'hôtels, locaux de soins et de bains dans les hôpitaux.
- **Groupe 4 : Sollicitations relativement fortes.** Revêtements de sol dans des zones à plus forte fréquence de passage avec chaussures de ville et des salissures abrasives plus importantes.
- **Groupe 5 : Fortes sollicitations.** Les carreaux du groupe 5 présentent une haute résistance à l'usure et sont destinés aux locaux à très forte fréquentation du public. Exemple : salons de coiffure, boulangeries, restauration rapide, halls d'hôtel et de banques, restaurants.
- **Sollicitations extrêmes :** Pour réaliser les revêtements soumis à des sollicitations extrêmes et à une forte fréquentation sur lesquels il est à redouter une usure particulièrement prononcée (devant les caisses et les entrées de magasins par exemple), nous vous recommandons de mettre en œuvre des carreaux de grès cérame qui se caractérise par une résistance exceptionnelle à l'abrasion.